

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAZER**

Séance du 3 août 2026

L'an deux mille vingt-six le 3 août à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire de la Commune de Lazer.

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 7
Suffrages Exprimés : 10
POUR 10
ABSTENTION 0
CONTRE 0

Présents : Mmes - LAUNAY Océane -MORHET-RICHAUD Patricia-

Mrs GUIEU André -IMBARD Jérémy -- VELLAS Sylvain-
COUDOURET Jean-Paul

Excusés : BOQUILLON Lucienne - SUSCET Marjorie-
GABERT Marie-Line- BAJARD Dimitri

Procuration : SUSCET Marjorie a donné procuration à
GUIEU André

GABERT Marie-Line a donné procuration à MORHET-
RICHAUD Patricia

BOQUILLON Lucienne a donné procuration à
COUDOURET Jean-Paul

Secrétaire de Séance : IMBARD Jérémy

Date de la convocation : 27/07/2026

2026/033

Demande de Subvention au Conseil Département 05
Enveloppe cantonale - Voiries Communales 2026

Monsieur le Maire propose à l'assemblée au titre du programme de voirie 2026 les travaux suivants :

Quartier Les résolues voie de Saint Jean partie 1 et partie 2 du programme 2026 et travaux divers.

Le coût est estimé à 94 497.39 € HT

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le programme ci-joint :

Fonctionnement HT	2 991,24 €
Investissement HT	91 506,15 €
Total travaux 2026	94 497,39 €
Montant Subvention au Conseil Départemental :	14 000,00 €

Monsieur le Maire sollicite auprès de Monsieur le Président du Département des Hautes-Alpes l'octroi d'une subvention à hauteur de **14 000.00 Euros**.

Le solde de l'opération étant prélevé sur les fonds libres de la Commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le programme travaux de voirie 2026
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Département des Hautes-Alpes,
- **Accepte** la subvention du Département
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document se rapportant à ce programme.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
Serge MAOUI

